

Mende, le 14 octobre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'Éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier
degré

S/C de Mesdames les inspectrices et Monsieur
l'inspecteur de l'Éducation nationale

Division des Ressources Humaines
et des Emplois du 1^{er} degré

Cheffe de division
Claudie David

Affaire suivie par
Séverine Richard

Téléphone
04 66 49 51 13

Courriel
severine.richard
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
de la Lozère

3, Rue de Chanteronne
CS 80022
48009 Mende Cedex

Heures d'ouverture au public
Du lundi au vendredi de :
8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Site Internet :
<http://www.ac-montpellier.fr/dsden48>

Objet : Affectation des professeurs des écoles sur poste adapté - Rentrée scolaire 2020

Références : Décret N°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de
certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

J'ai l'honneur de vous informer des modalités relatives aux demandes d'affectation sur poste
adapté au titre de l'année scolaire 2020/2021.

1) L'affectation sur poste adapté :

L'affectation sur un poste adapté est un dispositif ayant pour objectif d'apporter une aide aux
personnels rencontrant des difficultés de santé afin de leur permettre de poursuivre ou de
reprendre une activité professionnelle. Elle ne constitue pas une perspective définitive en elle-
même et doit s'inscrire dans une démarche d'élaboration d'un projet professionnel construit en
lien avec les services académiques.

La période effectuée sur un poste adapté peut être plus ou moins longue selon les cas. Ainsi, le
dispositif distingue l'affectation sur un poste de courte durée, prononcée pour une durée d'un an
renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 3 ans et l'affectation sur un poste de longue
durée prononcée pour une durée de 4 ans renouvelable sans limite.

Le lieu d'exercice professionnel pour l'affectation sur poste adapté est choisi en fonction du projet
professionnel.

En outre, l'agent bénéficiant de ce dispositif est intégralement affecté sur un poste adapté mais
peut bénéficier d'un allègement de service.

2) Le dépôt des candidatures :

Les personnels intéressés par une première affectation ou un renouvellement de leur affectation
sur un poste adapté pour l'année scolaire 2020/2021 doivent adresser une demande manuscrite
à la division des ressources humaines et des emplois du 1^{er} degré de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale de la Lozère.

Cette demande doit être accompagnée :

- du formulaire ci-joint dûment renseigné sur lequel sera précisé, à titre indicatif, si la demande concerne un poste adapté de courte ou de longue durée,
- du certificat médical, modèle en annexe, sous pli cacheté,
- d'un état des services,
- d'un curriculum vitae.

Calendrier d'envoi des documents à la DRHE

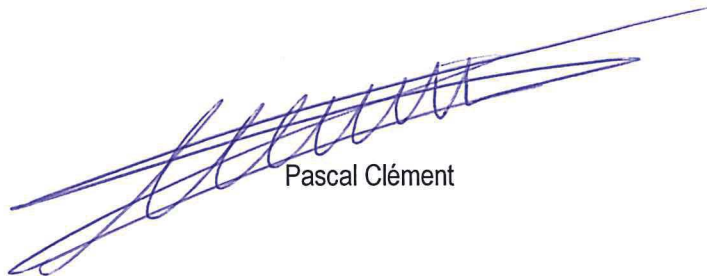
Lettre manuscrite Notice de renseignements (ci-jointe) Certificat médical (ci-joint) Etat des services (ci-joint) Curriculum vitae	avant le 18 novembre 2019
--	---------------------------

3) L'examen des candidatures :

Les personnels ayant déposé une candidature seront alors conviés pour un entretien avec Madame Muriel Tamagna, assistante sociale des personnels, et le médecin conseiller technique auprès de Madame la rectrice.

En outre, un examen attentif des demandes sera effectué dans le cadre de groupes de travail aux niveaux départemental et académique afin de déterminer la suite à donner à celles-ci.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.



Pascal Clément